

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1409

objet : **Fourniture de pièces détachées et de prestations nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération a pour objet la fourniture de pièces détachées, accessoires, outillage et produits divers destinés à l'entretien et à la réparation des véhicules légers, des véhicules poids lourds et des engins divers appartenant à la Communauté urbaine.

Elle concerne également certaines prestations de contrôle obligatoire des chronotachygraphes et des limiteurs de vitesse équipant les véhicules poids lourds, la maintenance des systèmes de climatisation des véhicules légers et poids lourds ainsi que la vérification et l'étalonnage de certains appareils d'analyse et de diagnostic.

Le montant global de l'opération (montant maximum pour toute la durée du marché reconductions comprises) s'élève à 2 100 000 € HT, soit 2 511 600 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées et de prestations nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules.

Les prestations font l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées, accessoires et outillages spécifiques pour véhicules légers,
- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées, accessoires et outillages spécifiques pour véhicules poids lourds.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er et 5° alinéas du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse deux fois une année pour une durée totale n'excédant pas trois ans.

Chaque lot comporterait un engagement de commande annuel, de 100 000 € HT minimum, soit 119 600 € TTC et 200 000 € HT maximum, soit 239 200 € TTC pour le lot n° 1, et de 350 000 € HT minimum, soit 418 600 € TTC et 500 000 € HT maximum, soit 598 000 € TTC pour le lot n° 2 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er et 5° alinéas du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants :

- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 606 810 - fonction 020 - ligne de gestion 011 217,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 606 810 - fonction 812 - ligne de gestion 011 220,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 606 810 - fonction 813 - ligne de gestion 011 224,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 020 - ligne de gestion 011 410,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 812 - ligne de gestion 011 395,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 813 - ligne de gestion 011 401,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 606 320 - fonction 812 - ligne de gestion 011 191,
- centre budgétaire 1 290 - centre de gestion 534 100 - compte 606 810 - fonction 020 - ligne de gestion 017 774.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,